

Date de dépôt : 11 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jacques Apothéloz :
Concurrence déloyale ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le projet Save a Life a été lancé par l'association Swiss Emergency Responders Association (SERA) avec l'appui et le soutien financier de l'Etat et l'aide des HUG, plus précisément de la Centrale 144, ainsi que des fondations Wide et Philantropia (Lombard Odier).

But :

- *recenser les défibrillateurs sur le domaine public et les premiers répondants dans le canton de Genève ;*
- *mettre à disposition et enrichir l'application mobile de géolocalisation des défibrillateurs et des premiers répondants sur le canton de Genève (First Responders).*

SERA est subventionnée par l'Etat pour réaliser ce projet actuellement en cours ;

SERA est une association à but non lucratif ;

*SERA mène le projet Save a Life auprès des organismes publics (communes, fondation des parkings, etc.) et privés et dispose pour cela d'une **lettre de confort** signée par 5 médecins-chefs des HUG, un administrateur des HUG, ainsi que le médecin responsable de la Centrale 144 ;*

SERA profite de ce recensement pour proposer et vendre, lettre de confort à l'appui, ses services d'installation et de location de défibrillateurs aux organismes visités (notamment les communes genevoises) même lorsque ces derniers sont déjà équipés ;

SERA profite de ce recensement pour proposer et vendre, lettre de confort à l'appui, ses services de formation auprès des organismes visités même lorsque ces derniers ont déjà sélectionné un formateur agréé BLS AED pour leur formation.

Nous sommes donc en présence d'une association à but non lucratif, subventionnée par l'Etat, qui profite d'un projet soutenu par l'Etat (HUG et Centrale 144) pour proposer ses services payants sous couvert d'un projet de santé publique.

Etant en première ligne pour identifier tous les clients potentiels à travers le projet de recensement d'une part et bénéficiant d'appuis commerciaux de premier ordre avec le soutien des HUG et de la Centrale 144 d'autre part, l'action de l'association SERA soulève plusieurs questions.

Car cette action fait du tort aux entreprises présentes sur ce marché depuis des dizaines d'années et qui n'ont pas attendu ce projet pour installer des défibrillateurs et former des premiers répondants afin de sauver des vies.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quelle(s) institution(s) de l'Etat a/ont subventionné SERA (DSES, HUG, Centrale 144, autre) ?***
- 2. Cette situation ne présente-t-elle pas un conflit d'intérêts pour SERA de par son subventionnement public et son activité lucrative ?***
- 3. N'y a-t-il pas concurrence déloyale entre SERA et les acteurs privés sur ce marché ?***
- 4. Ce projet n'est-il pas une étatisation déguisée du marché des défibrillateurs à Genève ?***
- 5. Où en est le projet initialement confié à SERA il y a près de deux ans de recensement des défibrillateurs sur le domaine public et des premiers répondants dans le canton de Genève ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le nombre d'arrêts cardio-respiratoires (ACR) préhospitaliers à Genève est en moyenne de 350 par an. Environ 7% des personnes réanimées quittent les HUG sans déficit neurologique majeur. La majorité des ACR survient à domicile et dans un lieu ou sur une voie public (> 92%). En favorisant une prise en charge rapide des ACR par les témoins, la survie est nettement améliorée.

L'association Swiss Emergency Responders (SERA) a pour objectif de déployer un réseau de volontaires (« Répondants de proximité ») dans le canton, en collaboration avec la Centrale d'appels d'urgence CASU 144.

1. Quelle(s) institution(s) de l'Etat a/ont subventionné SERA (DSES, HUG, Centrale 144, autre) ?

Le projet est soutenu par différents partenaires publics, des fondations ainsi que des entreprises, dont la liste est consultable sur le site Internet de l'association.

Le Conseil d'Etat a octroyé une aide financière de 50 000 francs pour 2019, pour des prestations de formation, de recensement des défibrillateurs et pour une campagne de sensibilisation du public.

2. Cette situation ne présente-t-elle pas un conflit d'intérêts pour SERA de par son subventionnement public et son activité lucrative ?

L'aide financière susmentionnée ainsi que la participation au projet des collaborateurs des HUG ont pour objectif la mise en place du projet de « Répondants de proximité » pour améliorer le devenir des patients après un ACR. L'association ne peut pas se prévaloir de ce financement pour ses activités lucratives. Les responsables y ont été rendus attentifs.

3. N'y a-t-il pas concurrence déloyale entre SERA et les acteurs privés sur ce marché ?

Le projet proposé n'a pas son équivalent dans le canton et aucun partenaire en activité dans ce domaine n'en a présenté de similaire.

4. Ce projet n'est-il pas une étatisation déguisée du marché des défibrillateurs à Genève ?

Ce n'est pas l'intention du Conseil d'Etat d'étatiser ce marché.

5. *Où en est le projet initialement confié à SERA il y a près de deux ans de recensement des défibrillateurs sur le domaine public et des premiers répondants dans le canton de Genève ?*

Il est officiellement inauguré le 12 septembre 2019.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS